Département de HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE PERS JUSSY

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°3 | REGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage et de prescriptions
Echelle communale - 1/7000e

Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 5 novembre 2026

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

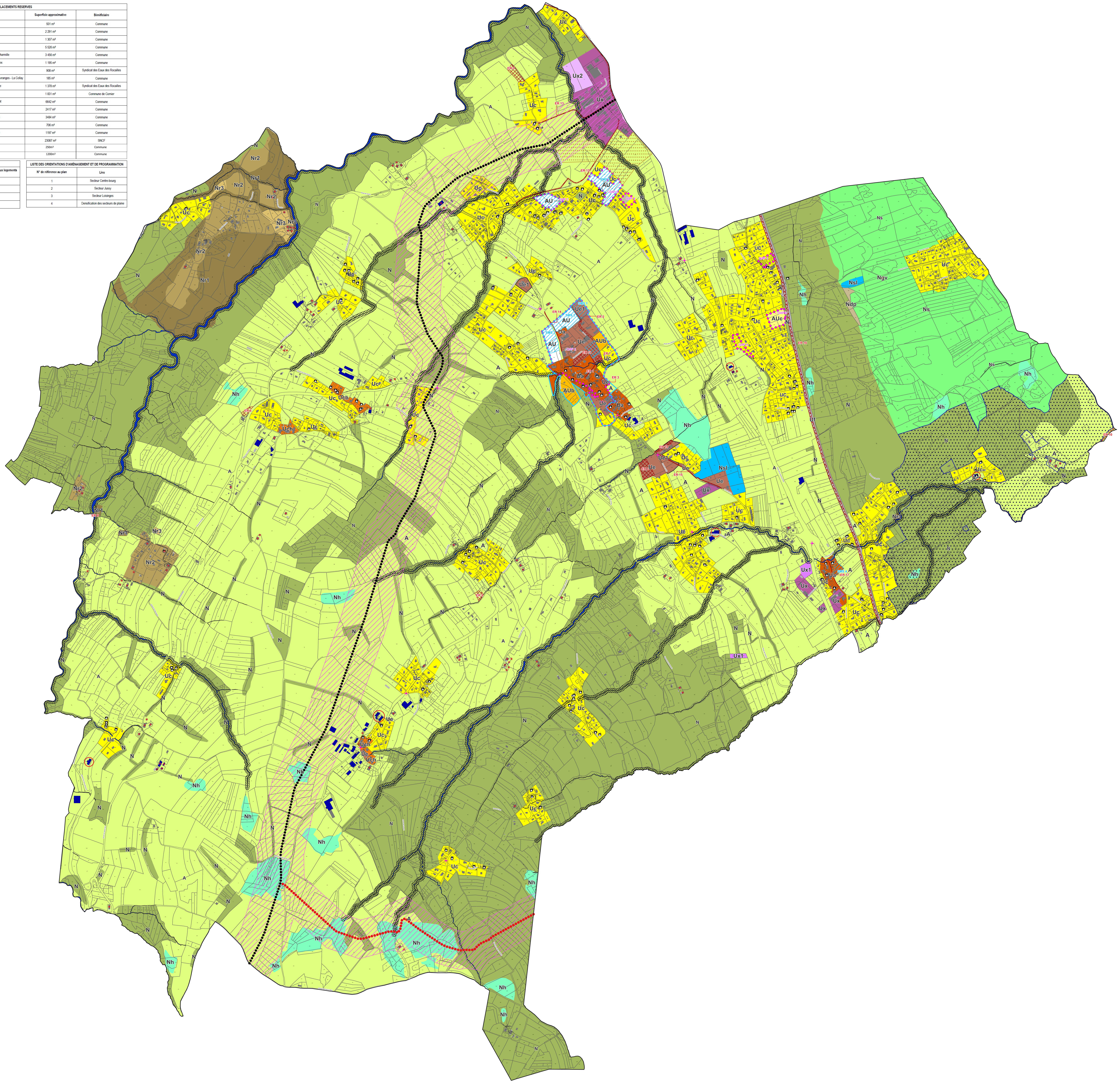
N° de référence au plan	Destination	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Projet de liaison Modes doux Secteur CCA	501 m²	Commune
2	Desserte de l'extension du centre-bourg	2 291 m²	Commune
3	Aménagement d'une aire de stationnements	1 307 m²	Commune
4	Extension du cimetière	5 526 m²	Commune
5	Aménagement d'une aire de stockage des bois à la Charmille	3 456 m²	Commune
6	Aménagement d'une aire de stockage des bois à Omex	1 195 m²	Commune
7	Emprise du réservoir d'eau potable du centre-bourg	908 m²	Syndicat des Eaux des Rocailles
8	Aménagement d'une aire de stockage des bois à Chevranges - La Collay	185 m²	Commune
9	Agrandissement du réservoir d'eau potable du Châble	1 378 m²	Syndicat des Eaux des Rocailles
10	Equipement socio-culturel	1 831 m²	Commune de Cornier
11	Extension du groupe scolaire et aire de stationnement	6642 m²	Commune
12	Projet de liaison Modes doux Secteur Jussy	2417 m²	Commune
13	Projet de liaison Modes doux Secteur Les Charmilles	3484 m²	Commune
14	Projet de liaison Modes doux Secteur Perreton	706 m²	Commune
15	Projet de liaison Modes doux Secteur Fruitière-Stade	1197 m²	Commune
16	Doublement de la voie ferrée	23087 m²	SNCF
17	Aménagement d'un trottoir	250m²	Commune
18	Aménagement de voirie et d'accès	1200m²	Commune

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITÉ SOCIALE

N° de référence au plan	Lieu	Surface de plancher destiné aux logements sociaux
1	Secteur Pers	100%
2	Secteurs Pers	30%
3	Secteur Jussy	30%
4	Secteur Chevrier	30%

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N° de référence au plan	Lieu
1	Secteur Centre-bourg
2	Secteur Jussy
3	Secteur Loisinges
4	Densification des secteurs de plaine



LÉGENDE

DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- A : Zone réservée aux activités agricoles
- AU : Zone réservée à l'urbanisation future
- AUb : Zone réservée à l'urbanisation future (habitat intermédiaire)
- AUc : Zone réservée à l'urbanisation future (habitat individuel)
- N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site
- Ndp : Secteur de dépôt de matériaux - STECAL
- Ngv : Secteur pour gens du voyage - STECAL
- Nh : Secteur humide
- Nr1 : Secteur d'aléa natuel fort
- Nr2 : Secteur d'aléa naturel moyen
- Nr3 : Secteur d'aléa naturel faible
- Ns : Secteur naturel sensible
- Nsl : Secteur naturle de sport et de loisirs - STECAL
- Ua : Zone de centre bourg et centres-villages
- Uc : Zone d'habitat individuel
- Uch : Secteur de hameaux
- Ue : Zone d'équipements à caractère public et d'intérêt général
- Ue1 : Secteur d'intérêt général et collectif destiné au logement
- Uf : Zone ferroviaire
- Ux : Zone d'activités commerciales et artisanales
- Ux1 : Secteur artisanal de constructibilité limitée
- Ux2 : Secteur d'activité avec hébergement autorisé

PRESCRIPTIONS

- Conduite de gaz GRT Gaz ⌀ 300
- Conduite de gaz GRT Gaz ⌀ 250
- Bâtiment à valeur patrimoniale
- Bâtiment patrimonial autorisé à changer de destination
- Repérage du petit bâti patrimonial
- Emplacement réservé
- Trame de protection des continuités écologiques
- Trame de protection des corridors écologiques
- Batiment agricole autorisé à changer de destination
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de mixité sociale
- Batiment agricole hors habitation
- Préservation des boisements rivulaires
- Zone de dangers liée a la canalisation de gaz
- PPCP : Périmètre de Prise en Considération de Projet

CADASTRE

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Parcelles
- Limite communale
- Tronçon cours d'eau

Fond cadastral : RGD 2025 (millésime 2024)

N